



**LA CABANE JURIDIQUE
LEGAL SHELTER**



Communiqué de presse

Nous, associations, intervenant quotidiennement à Calais et dans sa région, souhaitons alerter largement sur la situation des exilé.e.s à Calais, et notamment celle des mineur.e.s non-accompagné.e.s.

Le Défenseur des Droits et la Contrôleur Général des Lieux de privation de liberté seront saisis dès aujourd'hui au sujet des pratiques et les manquements observés ou rapportés à Calais et dans sa région ; violences policières répétées, accès entravé au dispositif d'hébergement d'urgence existant, absence d'information sur les droits et d'hébergement adapté aux mineurs à Calais, abus de pouvoir au commissariat de Calais et de Coquelles et au Centre de Rétention Administrative de Coquelles, et multiplication des placements en CRA éloignés de Calais, dans des circonscriptions pratiquant de plus en plus fréquemment des déportations vers les pays d'origine.

En dépit de la présence de plusieurs centaines de personnes (entre 300 et 400) revenues depuis la destruction fin octobre de ce qui a été le plus grand bidonville de France, le gouvernement affirme sans honte son refus de mettre en place un dispositif d'accueil durable à Calais.

L'incendie qui a réduit le camp de Grande-Synthe en cendres lundi 10 avril au soir, nous fait craindre, un déplacement important d'exilé.e.s vers Calais, dont des mineur.e.s et des familles, alors même que l'État refuse d'assumer ses responsabilités et que les actions des associations ou simples citoyen.ne.s qui viennent aujourd'hui au soutien des exilé.e.s sont régulièrement entravées par les autorités.

Les conséquences de cette politique sont graves. Des personnes vulnérables de par leur parcours, leur statut juridique, leurs état de santé et psychologique, leur sexe, ou encore leur très jeune âge sont maintenues dans une situation de grande précarité.

Relégué.e.s aux sous-bois d'une zone industrielle, sans abri, ni tente pour dormir, traqué.e.s des lieux de distribution de repas jusques aux parkings, de nombreux.ses exilé.e.s relatent des violences policières quotidiennes. Gaz lacrymogène au visage à bout portant, coup de pieds, de poings, de matraque, sont monnaie courante, dans la rue ou à l'arrière d'un fourgon de police. Nous disposons aujourd'hui d'un nombre important de témoignages, notamment de mineurs non-accompagnés.

Ces récits font également état d'intimidations de la part des forces de l'ordre et d'un traducteur intervenant au commissariat de Calais, pouvant aller jusqu'à la falsification de procès-verbaux. De nombreux jeunes exilés témoignent de pressions pour qu'ils se déclarent majeurs, certains traducteurs et policiers prendraient la liberté de modifier les dates de naissance des personnes les plus récalcitrantes et de signer à leur place. Ces mineurs, transformés en majeurs, peuvent alors être placés en rétention, privés de la protection à laquelle ils auraient droit. Rien qu'au cours de la semaine du 27 au 31 mars 2017, neuf exilés retenus revendiquaient leur minorité devant le juge des Libertés et de la Détention.

Les contrôles et les placements en centres de rétention administrative sont aujourd'hui les seules réponses données par les autorités locale et nationale à l'extrême précarité dont nous sommes toutes et tous témoins.

Comme le centre de rétention de Coquelles ne suffit pas, de nombreux.ses exilé.e.s sont placé.e.s directement depuis Calais vers des centres partout en France, notamment en fonction des jurisprudences des tribunaux plus favorables à la volonté d'expulsion des autorités.

En outre, nous nous alarmons de voir se multiplier depuis le début de l'année, les demandes de laisser-passer pour des pays en guerre ou reconnus comme dangereux, comme le Soudan, l'Afghanistan ou l'Irak. Les déportations, notamment vers le Soudan, pays dont le dirigeant est poursuivi pour crime contre l'humanité, se multiplient dans une grande indifférence.

Cette situation est inacceptable, nous ne devons pas nous habituer aux traitements inhumains dont sont victimes quotidiennement les personnes en exil sur notre territoire par le fait d'un gouvernement qui réprime et ne protège plus.

En raison de la gravité des faits rapportés, nous invitons instamment le Défenseur des Droits et spécialement la commission pour la défense des droits des enfants, ainsi que le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, à se rendre sur place afin de faire la lumière sur la situation.

La Cabane Juridique/ Legal Shelter

Le Réveil Voyageur

Utopia 56